

<http://www.snetap-fsu.fr/Pays-de-la-Loire-Chauffeur-de-car.html>



Pays de la Loire : Chauffeur de car au placard !

- En Région -

Date de mise en ligne : mercredi 2 novembre 2011

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Les 5 lycées agricoles des Pays de La Loire doivent se séparer de leur chauffeur de car attiré.

L' article de presse ci-dessous paru dans **'l'Avenir Agricole'**, vendredi 28 octobre 2011 retrace l'historique de cette décision qui provoque la grogne des lycées :

Le chauffeur de car mis au placard

ENSEIGNEMENT PUBLIC / La grogne enfle dans les cinq lycées agricoles publics des Pays-de-la-Loire, qui doivent se séparer de leur chauffeur de car attiré.

Depuis leur création, dans les années soixante, chaque lycée agricole avait à sa disposition un car et un fourgonnet. Dès 2003, l'un des onze établissements publics des Pays-de-la-Loire n'a pas renouvelé un départ en retraite. Le phénomène s'est ensuite répété, parfois pour d'autres raisons (de l'intérêt de financer un tel dispositif pour une dizaine de déplacements par an, par exemple...). En 2007, la décentralisation a conduit à transférer cette compétence aux Régions.

Une marche arrière qui passe mal

Quatre ans plus tard, après avoir accédé le 1er mars de l'Etat, dans un premier temps, les Pays-de-la-Loire tiennent donc marche arrière. Le conseil régional a annoncé en début d'année ne plus autoriser les ATT (agents techniques territoriaux) à conduire ces bus. Pour les syndicats, cette décision "inattendue" est préparée

stable avant pour le personnel concerné, "des gens d'une vingtaine d'années, employés à un poste de plus ou moins 25 ans", que pour les élèves. "On considère que c'est du secteur d'enseignement public et un métier pédagogique", lâchent ainsi les enseignants du Lycée agricole de Laval. En 2008, le lycée a acheté un car pour 100 000 euros. "Aujourd'hui, il ne reste plus". La Région a voulu contrebalancer son annonce brutale en allouant 23 000 € pour une gestion temporaire. "Le planing des commandes était déjà prévu". Au total, c'est une enveloppe de 150 000 euros qui a été attribuée aux cinq derniers lycées agricoles qui disposent toujours d'un chauffeur (1). Cette manne sert à payer des congés payés grévés. Le personnel est d'ailleurs plus âgé que certains conseillers régionaux, comme celui du Centre, totalement intégré les chaudières, et voit jusqu'à les former. Par ailleurs, "nous

avons fait une proposition de convention d'espèce celle qui existait en Poitou-Charentes". Elle est tombée sans suite. Le syndicat des enseignants Snetap-FSU indique vouloir déposer un recours devant le Conseil d'Etat début novembre.

Philippe Gérard
(1) Il s'agit de Laval et Châteauneuf-Gontier (53), Saint-Herblain (44), Buzillon et Brette-les-Bains (72).



Le 21 octobre, quatre enseignants s'étaient réunis devant le car acheté en 2008 par le lycée agricole de Laval. Le 18, leurs collègues du UP, du Haut-Loire à Angers ont fait de même.

Pour lire l'article, cliquez sur ce lien :

<http://snetap53.blogspot.com/2011/10/les-chauffeurs-de-car-mis-au-placard.html>